

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

1<sup>er</sup> octobre 1992 - n° 1098  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Pourquoi la gauche serait-elle orpheline ?

Qu'avez-vous encore à dire ? Si l'on vous parle de récession, de chômage, qu'avez-vous à répondre ? Les gens de gauche, soumis de la sorte à sommation, sont réputés être, aujourd'hui, muets ou empruntés. Pourtant.

L'effondrement du mur de Berlin est une réponse définitive, septante ans plus tard, aux conditions que Lénine imposait à la II<sup>e</sup> Internationale afin de faire éclater le mouvement socialiste entre le communisme et la social-démocratie. Les héritiers de Léon Blum ou de Paul Golay, souvent injuriés pour leur choix juste, devraient aujourd'hui se féliciter de la confirmation qu'apporte l'histoire.

Mais au lieu d'une assurance confortée ils semblent être privés de quelque chose par la défaite même de l'adversaire. Le totalitarisme stalinien était un repoussoir, mais ne pouvait-on pas, à partir de son échec, imaginer un autre modèle, une société capable de «changer la vie» ? L'expérience française qui se voulait plus ambitieuse que la social-démocratie a montré en 1981-82 (années de récession) quelle était la part du rêve. La gauche semble depuis orpheline d'un modèle.

Parallèlement, et dans une autre perspective que celle du pouvoir politique, a été exaltée la nécessité de développer un contrepoids à toutes les formes de pouvoir: la fonction critique. Aux experts de l'économie, de la science, de la physique, aux patrons (dans tous les sens du terme), aux professeurs jamais contredits pouvaient et devaient être opposés des experts indépendants, des contre-experts; le pouvoir accepté par habitude devait être mis à jour et contesté. L'apport de 68 a été large.

Il s'est en partie essoufflé ou sectorisé. Les contre-pouvoirs sont devenus souvent le fait de mouvements à objectif univoque, professionnalisés. Les médias dont l'influence n'a cessé de s'am-

plifier ont conquis certes une part d'indépendance, sans échapper aux exigences de la commercialisation, de la publicité, de l'audimat. Le circuit a résorbé beaucoup de soixante-huitards. Critique n'est plus un mot porteur.

Enfin, troisième champ d'activité, restent les propositions concrètes dans tous les domaines: ceux de la solidarité (éviter à tout prix un société duale), ceux de la participation, ceux de la culture. Rien ne saurait limiter cette capacité de proposition. Mais les contraintes financières, le refus de toute argumentation fiscale rétrécissent le champ de manœuvre. L'imagination ne recherche plus le pouvoir avec la même ardeur. Il est frappant d'observer combien s'est asséchée la volonté d'innover en pédagogie, combien l'urbanisme a reculé au profit de simples gestes architecturaux.

Le modèle, la critique, les propositions. Ces trois formes de la pensée et de l'action politique sont-elles liées ? Peut-être. La difficulté d'imaginer ou de rêver une autre société se répercute-t-elle sur la capacité critique, sur la faculté de proposition ?

Cette perspective demeure pourtant stimulante. On sait simplement qu'il n'y a pas de modèle qui permette d'échapper aux contraintes du marché international, à l'imbrication des économies. Mais on sait aussi qu'il y a des communautés qui savent surmonter ou tirer parti de ces contraintes; il y a des réussites et des échecs nationaux; il y a ceux qui savent innover socialement.

Pourquoi la gauche démocratique qui a façonné pour une part la société européenne serait-elle devenue muette ? Il lui appartient selon sa vocation d'inventer, de créer en continu. Elle a appris que le modèle en fin de compte est toujours un sur mesure.

# Pingrerie et largesses

*En ces temps de morosité, le peuple est plus que jamais près de ses sous pour les dépenses de fonctionnement mais ne rechigne pas à engager des sommes importantes au poste des investissements. Une attitude qui respecte dans ses grandes lignes la logique économique, mais qui ne va pas sans quelques incohérences.*

(*pi/jd*) Il n'est évidemment pas surprenant que la partie onéreuse de la réforme du Parlement ait été rejetée. Les référendaires n'avaient pas fait dans la dentelle en s'attaquant, on se demande bien pourquoi, aux trois projets qui la composaient. Lors de l'assemblée du parti des automobilistes convoquée pour fixer le mot d'ordre des votations de ce week-end, un délégué avait tenté de distinguer ce qui touchait à la procédure d'une part des aspects financiers de l'autre. Impossible, lui avait rétorqué la majorité, le peuple ne peut comprendre de telles nuances. De même, l'UDC appelait à voter trois fois non, alors que l'opposition se manifestait essentiellement sur l'augmentation des indemnités aux parlementaires et sur leurs frais d'infrastructure. Eh bien ! n'en déplaise aux automobilistes et à l'UDC, les citoyens non seulement savent lire, mais ils font usage de cette connaissance — à moins qu'ils ne suivent attentivement les émissions à la radio et à la télévision. Dans tous les cas, ils s'informent et la preuve est à nouveau apportée que la démocratie directe n'exclut pas les subtilités: après le distinguo populaire entre l'initiative pour la sauvegarde des eaux et la loi sur les eaux, celui de ce dimanche à propos du Parlement confirme pour ceux qui pourraient encore en douter que le corps électoral ne s'en laisse pas conter.

Malheureusement, il a de la peine à compter: le rejet du volet financier de la réforme procède d'un calcul erroné. Derrière le refus de rétribuer correctement les députés, cette rouerie paysanne qui croit avoir fait une bonne affaire. L'affaire, c'est que plus encore qu'aujourd'hui les parlementaires seront des politiciens professionnels, magistrats communaux et cantonaux, et des salariés des organisations d'intérêts. Car à de rares exceptions près, les parlementaires trouveront ailleurs le secrétariat dont le peuple a refusé de les doter dimanche: ce sera celui de leur entreprise, de leur syndicat, de leur département pour les conseillers d'Etat.

Les Suisses restent très attachés au système de milice qui permet de croire, à choix, que chacun d'entre nous peut être appelé aux plus hautes fonctions ou, moins glorieux, que les détenteurs de ces hautes fonctions sont marqués du même sceau de médiocrité que le commun des mortels.

Mais parallèlement, les citoyens se plaignent que les parlementaires soient coupés de leur base. Ce n'est pas avec cette décision mesquine que les députés pourront dégager plus de temps pour les contacts directs avec leurs électeurs.

## Humeurs locales

Toujours dans le domaine des humeurs financières du souverain, deux résultats locaux: une augmentation des indemnités du maire et des conseillers municipaux a été refusée par 82% des votants à Delémont — on n'est pas plus généreux au niveau local qu'on ne l'est au niveau fédéral — et une initiative demandant une baisse de 20% de la taxe auto a été acceptée à Bâle-Ville. Ce dernier résultat est une cassure dans un système basé sur la solidarité et la responsabilité sociale. Une catégorie de votants, largement majoritaire — les automobilistes — rejette sur l'ensemble des citoyens les frais qu'elle occasionne. Une politique dont les plus faibles feront les frais. Simplement détestable.

## En voiture pour l'EEE

Pingre dans le détail, le peuple n'a pas été effrayé par le prix des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA). C'est évidemment de bon augure en prévision du vote du 6 décembre sur l'Espace économique européen: on voit mal qu'ayant payé sa finance d'entrée le peuple refuse finalement de franchir le seuil du club Europe. C'est en tout cas le raisonnement de l'écologiste vaudois Daniel Brélaz qui va désormais soutenir l'acceptation du traité EEE auquel il était opposé jusqu'au vote positif de dimanche sur les NLFA.

Le principe accepté, reste à régler le

détail: les NLFA ne sont qu'un moyen au service d'une politique des transports, une condition nécessaire pour maîtriser le transit par la route. D'autres décisions, importantes, restent à prendre. Des décisions plus concrètes qui détermineront la nature et l'intensité des atteintes à l'environnement, le respect que nous portons aux populations directement touchées par les nouveaux axes (Uri a voté non à 59%) et la manière dont seront réglés quelques problèmes importants évoqués par les adversaires des tunnels, dont celui du trafic régional qui risque de souffrir d'une multiplication des convois de marchandises et des sommes importantes affectées au «chantier du siècle».

## Droit de timbre: prodigalité

Pas pingre non plus, le souverain, au chapitre de l'allègement du droit de timbre. Il fallait urgemment rendre son attractivité à la place financière suisse dont l'activité accrue devrait procurer des recettes nouvelles. Quant aux compensations fiscales — les banques sont avantagées sur ce point par rapport aux établissements étrangers — elles étaient promises pour le futur. Des promesses dont on espère qu'elles seront tenues lorsque le nouveau régime financier de la Confédération sera discuté. Les banques espèrent bien faire payer la compensation aux consommateurs, par le biais de la TVA, et excluent une plus forte imposition des personnes morales. Les premières servies, elles ne se soucient plus guère de la manière dont se fera le partage des sacrifices.

Sur cet objet se pose une fois de plus la question de la transparence de la démocratie directe. Car si le système, on l'a vu, n'exclut pas les subtilités, il reste partiellement tributaire de l'effort de «communication» des partisans et des adversaires d'un projet. Or la disproportion de moyens, comme chaque fois que les banques sont en cause, était criante. La partie était évidemment faussée dès le départ: d'un côté les banques avec, en jeu, 400 millions par année; de l'autre, un parti qui a lancé un référendum par principe — les socialistes ne sont pas opposés à l'allègement du droit de timbre mais réclamaient des compensations aux pertes subies par la caisse fédérale.

Qui lance un référendum doit être en mesure de faire campagne. Ce n'est pas trop demander qu'avant de voter les citoyens sachent quelle somme chaque partie va dépenser pour tenter de les convaincre. ■

# Le palmarès des milliardaires de Romandie

*Dolce vita légendaire ou réalité économique ? Essai de portrait.*

(jg) La revue américaine *Fortune* publie chaque année le nom des milliardaires (en dollars) pour toute la planète<sup>1</sup>. Cette liste est généralement considérée comme fiable bien que ce journal n'indique ni ses sources, ce qui se conçoit, ni sa méthode de calcul, ce qui se comprend moins. La valeur des entreprises familiales est incluse dans la fortune. Ainsi les Mars sont crédités de 13 milliards de dollars, soit la quatrième fortune mondiale, ce qui représente à peu près la valeur estimée de leur entreprise. Vous savez maintenant où part une partie de votre argent lorsque vous achetez une barre au chocolat de ce nom dans un kiosque...

La grande presse parle toujours abondamment de ce classement, mais sur le mode anecdotique. Il n'est pas inintéressant d'aller y voir de plus près, de l'examiner pour la Suisse romande par exemple et d'en tirer une sociologie locale des super-riches.

Il ne s'agit donc que des personnes physiques dont la fortune dépasse un milliard de dollars, soit à peu près 1300 millions de francs, une somme si élevée qu'elle est littéralement inimaginable.

## Pas de fils à papa

Sur les treize membres romands de la liste, notons d'abord qu'il n'y a que deux «héritiers», soit des personnes n'étant pas à la tête de l'entreprise d'où est issue leur fortune: la petite Athina Roussel qui a sept ans et Lukas Hoffmann, propriétaire d'un paquet d'actions de la chimique bâloise. Les plus riches, Kamprad et Safra, se sont faits eux-mêmes.

Tous n'ont pas fait fortune dans le tertiaire. Les meubles, la pharmacie, les machines sont représentés. Il y a plus de commerçants (Maus, Nordmann, Mimran et André) que de banquiers (Safra et Rothschild) et les armateurs

ont l'air de se plaire au bord du Léman (Lemos et Livanos).

Trois de ces très grandes fortunes, celles des André, des Maus, et des Nordmann ont une origine locale. La liste de *Fortune* compte 233 noms. Ils sont donc 5,5% à avoir installé leur domicile principal dans notre petit coin de terre. On peut remarquer que le patrimoine fiscal des Vaudois s'élève à 58 milliards de francs<sup>2</sup> et que la fortune des sept membres de la liste domiciliés dans ce canton se monte à quelque 16 milliards de francs. La comparaison est facile... et n'a pas beaucoup de sens dès l'instant où l'entreprise/outil de travail est inclus dans le calcul de *Fortune*.

## Le devoir des élites

On peut aussi s'interroger sur l'utilité de la publication d'une telle liste, au-delà de la curiosité. *Fortune*, ardent défenseur du capitalisme, considère qu'il faut savoir qui sont les très riches, leur situation leur conférant quelques devoirs supplémentaires. Vieille éthique puritaine qu'il n'est pas interdit d'apprécier ! ■

<sup>1</sup> *Fortune* n° 18, 7 septembre 92.

<sup>2</sup> *Numerus* n° 5, septembre 92, bulletin du Service cantonal de recherche et d'information statistique, publie un article détaillé sur la fortune des Vaudois.

nom	fortune (en milliards de dollars)	résidence	activité
Ingvar Kamprad	2,5	Epalinges (VD)	fondateur d'IKEA
Edmond Safra (et ses frères)	2,3	Genève	banque
Famille André	2,2	Lausanne	négoce de grains
Costas Lemos	2,0	Lausanne	armateur, etc.
Lukas Hoffmann (et sa sœur)	1,7	Montricher (VD)	20% Roche
Famille Liebherr	1,7	Bulle (FR)	engins de chantier
George Livanos	1,5	Lausanne	armateur
Famille Mimran	1,5	Genève	négoce de sucre
Athina Roussel	1,5	Lussy-sur-Morges (VD)	héritière Onassis
Famille Bertarelli	1,1	Coinsins (VD)	Ares Serono (pharmacie)
Edmond de Rothschild	1,1	Pregny (GE)	banque
Frères Maus	1,0	Genève	commerce
Philippe Nordmann	1,0	Genève	commerce

# Le prix de la paresse

Ou une version modernisée du classique «éteins la lumière en sortant».

(réd) Le programme d'impulsion RAVEL a consacré une étude à la consommation des appareils de bureau (PC, écrans, imprimantes, photocopieurs et télécopieurs). Selon les calculs effectués dans ce cadre, les machines de bureau de toute la Suisse consommeront en l'an 2000 autant de courant que les CFF. Mais des économies, parfois im-

primer une page isolée avec une imprimante à jet d'encre qu'au moyen d'une imprimante laser; cette différence tend à diminuer pour les tirages nombreux, d'où l'importance des économies qui peuvent être réalisées en groupant les documents à imprimer.

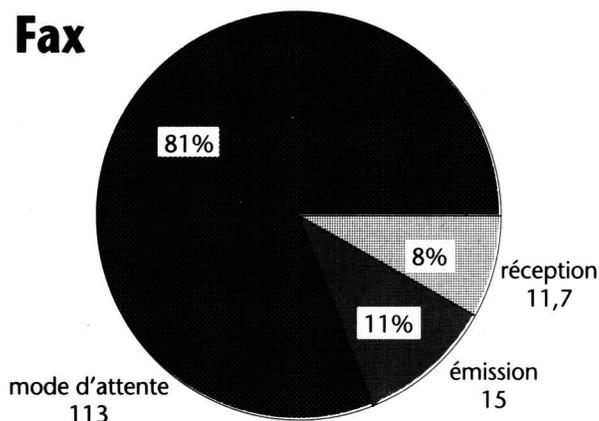
Pour les ordinateurs, divers gadgets permettent une consommation modérée

qu'au moment d'un appel (les mêmes remarques valent aussi pour les téléviseurs, les enregistreurs vidéo, etc).

L'intérêt des résultats du programme RAVEL est de montrer l'influence que des modifications peu importantes de comportement peuvent avoir sur la consommation d'énergie. Il n'est pas question ici de revenir au boulier et au stencil à alcool, mais plutôt de chiffrer le coût de la paresse. ■

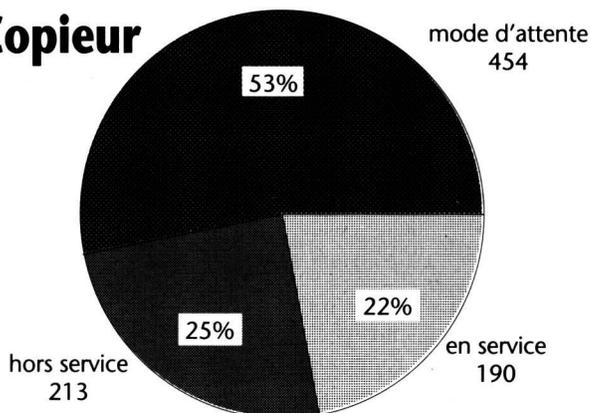
Source: *Construction et énergie*, bulletin des trois programmes d'impulsions PI-BAT, RAVEL et PACER (M. Daniel Notter, LESO-EPFL, case postale 12, 1000 Lausanne 15).

## Fax



Consommation d'énergie (kWh/an) des télécopieurs pour 100 pages/jour, émission + réception.

## Copieur



Consommation d'énergie (kWh/an) des photocopieurs pour un volume de copies de 500 pages/jour.

portantes, sont possibles, dont la plus simple consiste à... éteindre l'appareil lorsqu'il n'est pas utilisé. Un copieur qui traite 500 pages par jour consomme en effet 50% de son énergie s'il reste branché lorsqu'il n'est pas utilisé. Un fax consomme plus de 80% de son énergie en *standby*. Autre exemple: la consommation quotidienne d'un photocopieur qui resterait enclenché sans être utilisé correspond à l'énergie nécessaire pour effectuer 2000 copies.

Une autre possibilité d'économie consiste à choisir des appareils adaptés à ses besoins, une démarche qui peut être financièrement intéressante à long terme: «Les appareils les moins chers à l'achat sont également, pour la plupart, les moins coûteux à l'emploi. Ainsi avec une imprimante à jet d'encre, la sortie d'une page A4 revient 10 centimes moins cher qu'avec une imprimante à laser. Si l'on imprime 12 000 pages par an, cela représente une économie de 1200 francs». Il faut environ trois fois moins d'énergie pour im-

d'électricité, comme le noircissement automatique de l'écran pendant les pauses ou l'utilisation d'écrans noir-blanc lorsque la couleur n'est pas utile (les écrans couleur peuvent généralement être commutés sur noir-blanc et les couleurs inutilisées peuvent être «retirées» de l'écran).

Il faut aussi tenir compte des coûts indirects, liés aux émissions de chaleur des appareils qui restent enclenchés sans être utilisés, ce qui conduit souvent les architectes à prévoir des systèmes de ventilation ou de climatisation — chers et dévoreurs d'énergie — qui ne seraient pas nécessaires avec une utilisation plus rationnelle des équipements de bureau. Si les appareils de bureau sont d'abord conçus pour leur facilité d'utilisation, leur conception devrait aussi tenir compte de la consommation d'énergie. Un photocopieur peut se déclencher automatiquement s'il n'est pas utilisé pendant un certain temps; un télécopieur pourrait ne se mettre en marche

## EN BREF

«Dieu créa l'Europe» pouvait-on lire dans la *Liberté* de Fribourg des 1<sup>er</sup>-2 décembre 1990; le *Monde* du 18 septembre 1992 jugea l'affirmation excessive.

Les 18 000 membres du Parti radical du canton de Zurich seront consultés personnellement sur le mot d'ordre du parti pour la votation du 6 décembre sur l'Espace économique européen. Le résultat de l'enquête sera connu à la mi-octobre.

La nouvelle présidente de l'Alliance des indépendants a réussi à obtenir la confirmation du crédit annuel de Migros (3 millions de francs). Les verts du mouvement ne sont pas satisfaits et il est question de scission.

# On achève trop vite certains patrons

**La valeur n'attend point le nombre des années soit, mais la mise au rencart des cadres qui ont encore quelque chose à dire n'est-elle pas une nouvelle forme de gaspillage des ressources ?**

(yj) Il n'y a pas si longtemps encore, à l'ère de la croissance et de la consommation triomphantes, on jetait négligemment un peu tout, les gens comme les choses, les salariés comme les déchets; les premiers se recyclaient sans trop de peine sur un marché du travail très tendu. A l'heure actuelle, où sévit le chômage, on envisage un peu partout, à défaut de pouvoir créer des emplois, de libérer des postes, notamment par des mises à la retraite anticipée.

## Partager le travail

La recette est séduisante; son application entre bien dans la visée d'un nouveau partage du travail, dont le volume n'augmentera plus à un rythme suffisant pour occuper toute la main-

d'œuvre disponible — André Gorz n'est plus seul à le dire. Après tout, l'abaissement de l'âge de la retraite constitue une revendication très ancienne, et correspond à l'aspiration de nombreux travailleurs, sinon de la majorité des citoyens, comme on l'a vu en juin 1988 lors du vote sur l'AVS à 62/60 ans. Mais, il faut le reconnaître, la situation varie beaucoup d'une personne à l'autre, selon l'âge bien sûr, mais aussi selon le niveau de qualification et de responsabilités. Dans ces conditions, une réduction générale et linéaire de l'âge de la retraite obligatoire ne représenterait pas forcément l'avantage individuel ni le progrès social que certains en escomptent.

En tout état de cause, voilà qu'au mo-

ment où les agences d'«outplacement» remplacent les chasseurs de têtes, certaines voix s'élèvent pour vanter les qualités et l'utilité des cadres d'un certain âge, qui valent souvent mieux qu'une promotion latérale ou une mise à la retraite anticipée, même avec belle prime de départ. En se séparant d'un cadre moyen ou dirigeant jugé «trop mûr pour être encore créatif», l'employeur se prive en réalité d'une compétence et d'une expérience, par définition très difficiles à retrouver combinées chez un nouveau collaborateur.

## Trop vieux pour créer ?

Certes, le coût de cette forme particulière de gaspillage des ressources humaines ne se laisse pas évaluer. Il n'en reste pas moins que les «jeunes cadres dynamiques au bénéfice de quelques années d'expérience professionnelle (âge idéal 28-35 ans)» demandés par voie d'annonces demeurent une rareté; tout simplement parce que le portrait-robot ainsi présenté correspond davantage à un mythe qu'à une réalité. La réalité, c'est que l'énergie et l'imagination ne déclinent pas chez tout le monde dès vingt-cinq ou trente ans, et que le «sommets», le moment de sa vie professionnelle où une personne se sent et se trouve en pleine maîtrise de ses moyens, peut non seulement survenir plus tard mais aussi se prolonger, notamment par une sorte d'entraînement et par la formation continue. Les employeurs ont probablement tout intérêt à en tenir compte dans leurs programmes de formation, tout comme leurs collaborateurs dans leur plan de carrière.

Si donc le nombre des années de vie ne constitue pas un handicap systématique, l'âge et l'ancienneté ne représentent pas non plus des atouts automatiques. Se maintenir à jour, au courant, en forme, exige un effort permanent. Dont se croient dispensés tous ceux qui simplement se perpétuent, dans un poste confortable ou au bénéfice de prébendes rémunératrices, en termes d'honneurs apparents et de chèques plus discrets.

A cet égard, l'âge moyen de certains conseillers d'administration, truffés de «has been» sans doute méritants, a de quoi faire peur. Même si le nouveau droit des sociétés anonymes leur donne davantage de responsabilités, tout en laissant l'essentiel du pouvoir de fait à la direction, peuplée, elle, de cadres dynamiques heureusement pas tous achetés trop tôt. ■

## Ding-dong

Une lettre envoyée aux syndicats vaudois.

A lire avec l'accent.

*Monuments d'Art et d'histoire  
Archives cantonales vaudoises*

*Concerne: inventaire des cloches vaudoises*

*Monsieur le Syndic,*

*Le canton de Vaud a la chance de posséder de nombreuses cloches très intéressantes. Elles constituent un patrimoine exceptionnel encore mal connu, malgré un certain nombre de moulages établis (pour les plus anciennes d'entre elles), par un pasteur retraité que vous avez peut-être déjà eu l'amabilité de recevoir.*

*Pour compléter cette première approche, l'Office cantonal de la Protection des Biens culturels et la Rédaction des «Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Vaud» soutiennent un projet d'inventorisation systématique des cloches vaudoises, démarche scientifique qui ne débouchera*

*d'ailleurs pas nécessairement sur un classement comme Monument historique !*

*M<sup>me</sup> Fabienne Hoffmann, auteur d'un mémoire de licence (Université de Lausanne) consacré aux cloches les plus anciennes du canton, a été chargée de ce travail. Elle souhaiterait passer dans chaque commune pour y documenter notamment les textes et décorations campanaires de toute époque. Au préalable, toutefois, nous vous demandons bien entendu l'autorisation de pouvoir procéder à cette étude.*

*Pour mieux organiser son travail, il serait en outre très utile à M<sup>me</sup> Hoffmann de connaître l'emplacement des cloches qui se trouvent dans votre commune, si possible leur nombre, le nom et le numéro de téléphone du responsable avec lequel il faudra prendre contact pour un rendez-vous. Dans ce but, nous nous permettons de vous faire parvenir en annexe un questionnaire que nous avons formulé de manière à vous faciliter le travail, en espérant que vous lui réserverez un bon accueil.*

*En vous remerciant par avance de votre bienveillante compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, nos salutations distinguées.*

*Paul Bissegger*

# Que disent réellement les conventions collectives ?

*Après sujet de négociation à la fin de chaque année, la compensation du renchérissement est aussi une notion dont les modalités doivent être clarifiées.*

(pi) Les taux élevés d'inflation qui sévissent en Suisse depuis trois ans sont à l'origine d'une mise en question de la compensation du renchérissement dont bénéficient une partie des salariés. Les «dérégulateurs» ne manquent pas une occasion de dénoncer l'aspect «automatique» du système, avec toute la connotation négative attachée à ce terme à l'époque de la «flexibilité» et de la «personnalisation».

Une étude de Walter Hess et Beat Schwab de l'Institut d'économie politique de l'Université de Berne, dont les résultats sont publiés dans la *Vie économique*, donne de précieuses indications sur les mécanismes qui régissent la compensation du renchérissement par le biais des conventions collectives de travail. Quelques idées reçues vacillent.

L'étude porte sur 241 des 244 conventions collectives de base passées entre associations (ne sont donc pas prises en compte les 626 conventions d'entreprises recensées par l'OFIAMT); elles concernent 1,2 million de travailleurs, alors qu'ils sont 1,4 million à être soumis à des conventions collectives de travail.

● Première constatation, 67% des con-

ventions collectives prévoient une clause de renchérissement, mais dans 24% des cas seulement la compensation est automatique (et pas forcément intégrale), alors que 43% des conventions examinées prévoient une clause de négociation, généralement à échéance fixe.

● La proportion des conventions prévoyant une clause de renchérissement est en augmentation: elles étaient 17,3% en 1957, 68,1% en 1980 et 67,2% en 1991. Un chiffre à relativiser en tenant compte du nombre de travailleurs concernés: en l'occurrence, ce sont 42% des personnes prises en compte par l'étude qui bénéficient d'une clause de renchérissement.

● Finalement, ce ne sont que 5 conventions sur 241 qui prévoient une compensation automatique et intégrale du renchérissement. Toutes les autres sont soumises à des clauses limitatives ou de négociation. D'où ce commentaire des auteurs de l'étude: «Cela démontre clairement que, dans le cadre de la discussion actuelle, l'influence des automatismes d'indexation des salaires au renchérissement est à tout le moins surestimée dans l'optique des conventions collectives de travail». Dans la grande majorité des cas, le renchérissement n'est qu'un des éléments pris en compte pour la fixation des salaires. La situation du marché de l'emploi, la structure interne des salaires, la rentabilité de l'entreprise, etc entrent aussi en considération.

Reste à voir comment les clauses de renchérissement sont appliquées.

Ce sont 93 000 personnes — un douzième des travailleurs concernés — qui ont profité d'une compensation intégrale, automatique ou négociée entre partenaires sociaux (l'absence d'une clause de renchérissement n'interdit évidemment pas aux entreprises de se montrer généreuses). A l'opposé, pour 720 000 travailleurs environ, soit 60% des personnes concernées par l'enquête, aucune compensation n'a été fixée au niveau de la négociation entre associations.

Ces chiffres sont moyens et cachent des différences importantes selon les secteurs. Ainsi par exemple plus de 90% de l'ensemble des travailleurs du secteur des services soumis à l'enquête n'ont profité d'aucune compensation du renchérissement.

Notons en conclusion que, en moyenne toujours et selon l'OFIAMT, le revenu des travailleurs a progressé de 51,8% de 1981 à 1991, alors que durant la même période le renchérissement selon l'indice suisse des prix à la consommation a atteint 37,9%. On sait aussi, mais cela n'est pas chiffré, que la productivité des travailleurs a augmenté ces dix dernières années. ■

Walter Hess et Beat Schwab: «Les clauses de renchérissement dans les CCT et la pratique en matière de compensation du renchérissement pour 1991», in *La Vie économique* 9/92, Monbijoustrasse 43, 3003 Berne.

## Cartes sur table

La compensation intégrale et automatique du renchérissement devrait être la règle: un contrat est signé à un moment où le salaire représente un certain pouvoir d'achat. Si ce pouvoir d'achat diminue, il est correct qu'il soit compensé. C'est une simple question de bonne foi entre parties. N'importe quelle entreprise qui travaille sur le long terme se prémunit d'ailleurs contre les effets négatifs du renchérissement et en fait mention dans les contrats commerciaux qu'elle passe avec ses clients. Dans le secteur du transport aérien par exemple, où aucune convention collective ne parle de compensation du renchérissement, la plupart des contrats, certains billets d'avion compris, ont une clause prévoyant une adaptation des tarifs en cas de hausse du prix des carburants. Ce qui est bon pour les patrons ne le serait-il pas pour les employés ? Tout principe, évidemment, a ses exceptions et il est des cas où la situation économique justifie une remise en question de la compensation du renchérissement. Les salariés consentent alors un sacrifice — leur salaire réel diminue — pour assurer la survie de l'entreprise qui les emploie. Mais dans ce cas, le patron doit jouer cartes sur tables, livres de comptes ouverts.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Lala Robert (rob)

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Dynamique du grand et du petit

*L'Afrique, quel avenir ? C'était le thème de la journée de la coopération organisée conjointement par la Direction au développement et l'aide humanitaire et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures.*

(rob) C'est aussi le thème de débats télévisés et d'articles de presse: les amoureux de l'Afrique sont nombreux et trop passionnés pour laisser le continent sombrer dans l'oubli alors que l'opinion publique a le regard fixé sur ce qui se passe dans l'est du continent européen.

Mais comment ne pas être lassé par ces images d'enfants affamés, d'hôpitaux-mouroirs, de réfugiés faisant la queue devant un camion de la Croix-Rouge, de terres craquelées par la sécheresse et en voie de désertification ? Comment ne pas se fâcher en voyant ces dirigeants qui, à force de corruption et de fuite des capitaux, remplissent des comptes en banque à l'étranger; en voyant aussi la bourgeoisie, petite ou grande, ne rêver que télévision, voitures et voyages à l'étranger ? Pourquoi l'Afrique de 1990 ne va-t-elle guère mieux que celle de 1960, année de la grande vague des indépendances ?

Evidemment, on ne sort pas facilement d'une économie de traite. Malheureusement pour l'Afrique, ses richesses naturelles sont moins prisées (uranium, cuivre, phosphate,...).

Evidemment, les systèmes centralisés et de parti unique n'ont apporté ni l'efficacité économique ni la redistribution des revenus.

Evidemment, la croissance démographique, qui est encore supérieure à la croissance économique, ne conduit qu'à l'appauvrissement des populations malgré les 25 à 30 milliards d'aide annuelle versés par les pays riches.

Evidemment, quand un pays emprunte pour investir dans des projets de prestige, il finit par s'endetter.

## Interdépendances...

Heureusement, depuis une dizaine d'années on se rend compte de la réalité de l'interdépendance et de l'importance des politiques du Nord pour les économies du Sud. Par exemple, en 1991, les pays de l'OCDE ont dépensé 300 milliards de dollars en subventions à l'agriculture. La conséquence est que

d'une part les pays africains — et les autres pays en développement — ne peuvent pas mettre pied sur le marché mondial et que d'autre part leur propre agriculture ne peut pas soutenir cette concurrence. Nos taux d'intérêts élevés pèsent lourd sur le service de la dette qui mange une bonne partie des recettes des exportations

## ...et complicités

Mais bien plus grave est la complicité qui entoure les achats d'équipement et les projets industriels. Car les «éléphants blancs» ne tombent pas du ciel, ils sont cautionnés propre en ordre par des garanties aux risques à l'exportation et par des pots de vin officiellement déduits des impôts.

Heureusement aussi, un vent de changement souffle sur l'Afrique depuis le début de la décennie, un vent d'émancipation et d'auto-détermination qui peut être qualifié de deuxième indépendance. Mais le secrétaire d'Etat Franz Blankart a, dans son discours d'ouverture, posé la bonne question: «*Les droits de l'homme, la démocratie et l'économie de marché ne sont-ils que des concepts universels qui trouvent aujourd'hui seulement leur place en Afrique ?*»

Est-ce que dans des structures traditionnelles qui ressemblent fort à notre système féodal, les changements de gouvernement par élection vont apporter autre chose que l'avènement au pouvoir d'un autre clan qui ne va que distribuer les richesses et les prébendes à ses membres ?

L'argent de la corruption qui se redistribue de bas en haut ou de haut en bas d'une administration est le parfait ciment de ces structures traditionnelles. Est-il possible de réduire la pression démographique quand les femmes n'ont d'autre alternative pour se faire estimer socialement que de mettre au monde le plus grand nombre d'enfants, et quand les hommes n'ont pour assurer leurs vieux jours que le soutien de leur descendance ?

Comment un fonctionnaire qui, dans son enfance, a été élevé dans le respect des vieux et l'obéissance à un chef peut-il faire preuve d'initiative et de sens des responsabilités, surtout quand les grands patrons n'ont pas appris à informer et à déléguer ?

Là aussi, nous sommes complices de ces traditions et la coopération a eu pendant longtemps tendance à s'introduire par en haut, par les gouvernements, par les responsables locaux, sans consulter les bénéficiaires finaux, d'où l'échec de nombreux projets.

Dans son allocution, M<sup>me</sup> Aminata Traoré, professeur, coordinatrice du programme des Nations unies pour la promotion du rôle des femmes dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, a insisté sur le rôle-clé que jouent les initiatives locales et le dynamisme populaire. Ce sont eux qui ont le plus de chances de réussir, de produire des résultats, d'amener des changements, parce qu'ils viennent de la base. Ce sont donc les petits projets qu'il faut soutenir.

## Conflit de générations

Mais tous les Africains ne sont pas d'accord avec elle. Lors du débat qui a suivi, un jeune Sénégalais l'a vivement contredite et a parlé de conflit de générations. Bien qu'elle fût en majorité suisse, l'audience a été choquée. Mais cette intervention était révélatrice d'une divergence d'attitude: «*Les micro-projets reflètent des micro-ambitions. L'Afrique sera moderne ou ne sera pas. En poussant les femmes dans le secteur informel, c'est-à-dire en dehors des filières officielles, on les a marginalisées. Les petits projets ne font que renforcer les féodalités locales et empêchent l'épanouissement des individus. Nous voulons un minimum de confort*». Voilà en gros les paroles de ce jeune intervenant. Tout se passe donc comme si le conflit de générations européen, qui oppose les tenants de la liberté individuelle avec tout l'égoïsme que cela comporte et les tenants de la gestion à long terme d'un développement durable, se retrouvait en Afrique renversé, les jeunes étant les individualistes, les vieux les «socialistes».

Avec beaucoup de sagesse, la conférence n'a pas apporté de réponse à toutes ces questions. Terminons avec les paroles de Bernard Chidzero, ministre des Finances du Zimbabwe, des mots empruntés à Jules César: de l'Afrique il viendra toujours quelque chose de nouveau. ■

# Année politique suisse 1991

(jd) *L'Année politique suisse 1991* est arrivée. Edité depuis 1965, cet annuaire est l'indispensable mémoire de toutes celles et de tous ceux qui ne veulent pas se perdre dans le dédale de la politique fédérale, retrouver rapidement l'état d'un dossier. La présentation par thèmes — chaque thème est lui-même subdivisé en de nombreux sujets — facilite l'accès à l'information. Ainsi, sous le thème «Défense nationale», le sujet «Objecteurs de conscience» est présenté en trois pages: rappel des principales propositions dans le passé, résultats de la votation populaire du 2 juin 1991 (loi Barras) avec les arguments des partisans et des adversaires, présentation des nouveaux projets (article constitutionnel, groupe de travail Napf, initiatives des cantons de Genève et du Jura, moratoire genevois sur les peines de prison, statistique des objecteurs). Pour chaque thème l'annuaire propose une sélection bibliographique.

La deuxième partie est consacrée à la vie politique cantonale (nouvelles lois et votations) également présentée par thèmes, alors que la troisième partie aborde la vie des partis et des organisations d'intérêts. Enfin, dans une annexe, on trouve les résultats détaillés des élections fédérales, cantonales et communales avec des données sur la présence des femmes dans les exécutifs et les législatifs, les résultats des votations fédérales et les votes par appel nominal au Conseil national.

*Année politique suisse 1991*, Centre de recherche sur la politique suisse, Lerchenweg 36, 3012 Berne.

## Le centenaire d'une mort annoncée

(cfp) Le 1<sup>er</sup> octobre 1892, les membres de la société cantonale d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel entendirent une communication du professeur Louis Favre, de l'Académie de Neuchâtel, sur le patois parlé naguère dans ce pays. En terminant, le conférencier demanda que les patoisants de l'assemblée s'annoncent: ils étaient au nombre de six. Un Comité du patois chargé de recueillir ce qui reste du patois de Neuchâtel, d'en publier, aux frais

de la société, des morceaux en prose ou en vers, et de dresser la statistique des personnes qui, dans le canton, parlent encore couramment cette langue fut nommé. En 1894, un volume parut sous le titre *Le patois neuchâtelois*. Le Conseil d'Etat versa une allocation de 200 francs pour cette «œuvre patriotique» tirée à 800 exemplaires.

L'enquête recensa 205 patoisants, dont le plus jeune était un pêcheur de 36 ans, de Chez-le-Bart: «*Son père et sa mère lui parlaient constamment patois, ainsi qu'à ses frères qui, cependant, ne le parlent pas tout en le comprenant parfaitement*» peut-on lire.

Les patois ne sont pas des langues monolithiques: il n'y a pas un mais des patois de Neuchâtel, comme il y a des patois fribourgeois, valaisans, vaudois et jurassiens. Quant au patois genevois, disparu depuis longtemps, il n'en reste guère que les 68 couplets du *Cé qu'è lainô*, et le souvenir qu'il était fort proche des patois savoyards. ■

## Remous chez les socialistes genevois

(jd) L'état préoccupant des finances genevoises et les remèdes envisagés par le Conseil d'Etat ne mettent pas en colère les seules organisations de la fonction publique; une cinquantaine de membres du parti socialiste demande la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. A l'ordre du jour, l'analyse de la politique du parti au cours des deux dernières années et le retrait des deux conseillers d'Etat socialistes du gouvernement.

Les camarades contestataires préconisent une politique d'opposition ferme susceptible de provoquer à terme un renversement de majorité et donc le retour du parti au Conseil d'Etat. La tentation n'est pas nouvelle chez les socialistes d'abandonner les responsabilités gouvernementales pour s'accorder une cure de jouvence oppositionnelle dont on espère une nouvelle légitimité politique... Cette tentation de la pureté apparaît régulièrement lorsqu'ils se trouvent en difficulté, déchirés entre leurs objectifs et les nécessaires compromis qu'impose l'exercice du pouvoir.

A l'évidence la situation actuelle exige, et pas seulement à Genève, une réflexion de la part d'une gauche plus habile et plus habituée à gérer la redis-

tribution des fruits de la croissance économique que la pénurie. Malheureusement les contestataires ne semblent pas prêts à une telle réflexion, tout occupés qu'ils sont à la défense d'un Etat social qui soudain prend des allures quasi paradiisiaques et d'une fonction publique présentée comme le fer de lance de la classe ouvrière. Pas trace d'esprit critique à l'égard des prestations de l'Etat et des privilèges qu'elles ont engendrés, pas le moindre doute sur le fait que les effectifs actuels de la fonction publique répondent à des besoins socialement prioritaires. Cet aveuglement de la part de militants qui se déclarent soucieux de défendre fermement le pouvoir d'achat et l'emploi de tous les salariés est une véritable injure aux chômeurs et aux véritables défavorisés de la société genevoise. Est-ce la crainte des prochaines élections et de la concurrence du parti du travail, inconditionnellement aligné sur les revendications du Cartel de la fonction publique, qui les conduit à exiger le sacrifice expiatoire des magistrats socialistes ?

Aujourd'hui à Genève, sur la gauche de l'échiquier politique et social, il n'y a guère que le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) qui pousse la réflexion au-delà d'une défense rigide des «acquis». Le SIT ne se contente pas de refuser le plan d'économies du Conseil d'Etat. Conscient du caractère structurel de la crise financière et des conséquences catastrophiques qu'elle peut avoir à terme sur la politique sociale, il propose des alternatives à la fois du côté des recettes mais également en matière de réduction des dépenses: seules la participation et la concertation permettront d'éviter des coupes claires, sans ordre de priorité. Le SIT évoque aussi la solution de la diminution du temps de travail qui pourrait favoriser le maintien de l'emploi, d'une indexation dégressive, voire forfaitaire qui éviterait de creuser le fossé entre hauts et bas salaires. ■

## ici et là

L'association romande pour les droits de la femme (ADF) organise un séminaire sur le thème: **Petite enfance, quel accueil ?** le 3 octobre 1992 au Centre paroissial d'Ouchy à Lausanne. La journée de travail se déroulera en deux temps: le matin une palette de spécialistes s'exprimeront et l'après-midi sera réservé à différents ateliers. Une garderie est prévue. Programme et inscriptions: Gabrielle Ethenoz-Damond, ch. du Lignolet 7, 1260 Nyon, tel. 022/ 361 31 82.